

Le premier rendez-vous est gratuit. Il permet de faire connaissance et de trouver ensemble des réponses adaptées

Le Service Emplois Familiaux vous accueille

Des aides et des possibilités de défiscalisation existent en fonction de votre situation.

Le Service Emplois Familiaux vous conseille

Soutien aux personnes vulnérables et aux aidants familiaux: rendez-vous médicaux, hospitalisation, loisirs, repassage, courses...

Le Service Emplois Familiaux vous accompagne



Le Service Emplois Familiaux

Faciliter la vie au quotidien

Le Service Emplois Familiaux a été créé par l'ATDI en 1996 et possède un agrément qualité délivré par la DIRECCTE.

Notre service a pour mission de favoriser l'inclusion sociale et l'assistance aux personnes en situation de handicap, aux personnes dépendantes, aux personnes âgées.

Les prestations proposées tendent à favoriser l'accompagnement individuel tant dans le cadre du maintien à domicile que pour des loisirs, vacances, accompagnements spécifiques (accompagnement lors d'hospitalisation, aux courses, à des rendez-vous médicaux ou autres...).

Sont également proposés des dispositifs d'aide au répit pour les aidants familiaux. Nous étudions ensemble une solution sur mesure.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

PRÉSENTATION

**Le Service Emplois Familiaux
vous accueille**

Le Service Emplois
Familiaux de l'Atdi

Comment ça marche ?

Nous nous attachons à recruter, pour vous, des professionnels de confiance, confirmés, ayant déjà travaillé dans le secteur médico-social et/ou recommandés par les directeurs d'établissements spécialisés : AVS, AMP, éducateur..., **afin de répondre à vos besoins.**

Notre Service emplois familiaux est un service mandataire qui sert d'intermédiaire entre le particulier employeur et le salarié. Il a une mission de conseil dans la relation contractuelle entre le particulier employeur et son salarié (en matière de droit du travail et concernant les obligations de l'employeur).

Le dispositif se met en place par le biais d'un contrat de mandat qui précise les différentes démarches administratives pour lesquelles il est missionné : étude des besoins, proposition d'un intervenant adapté, accomplissement des formalités administratives, rédaction du contrat de travail, établissement des bulletins de salaires, déclarations auprès de l'URSSAF...

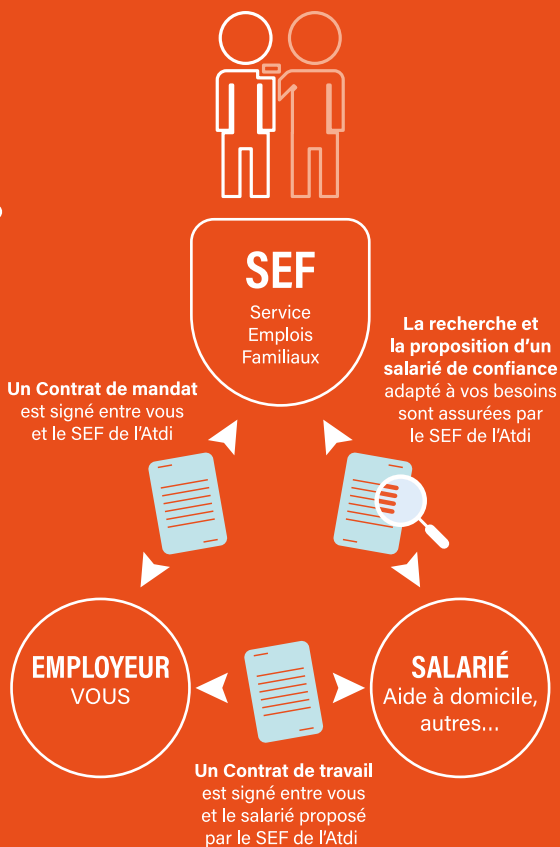
Notre service peut assurer la coordination de votre accompagnement auprès de vos divers interlocuteurs.

À votre écoute...

Notre Service emplois familiaux est animé par une équipe de deux salariés (un travailleur social et un comptable sous le couvert de la direction de l'Atdi), qui vous propose le personnel confirmé que vous pouvez recruter.

Le service vous accompagne dans cette démarche.

Par son adhésion à la FEPEM (Fédération Nationale du Particulier Employeur), notre service est professionnalisé dans le droit du travail afin de répondre au mieux à toutes les problématiques juridiques.



Le SEF et vous

*Le premier
rendez-vous
est gratuit !*

- Présentation du service et définition du cadre d'intervention.
- Établissement du contrat de mandat.
- Évaluation des besoins.
- Établissement du devis.
- Information sur le financement.
- Recherche et proposition de salariés susceptibles d'intervenir et proposition de remplacement en cas d'absence du salarié.
- Immatriculation auprès de l'URSSAF et déclarations trimestrielles.
- Établissement d'une facturation mensuelle.
- Conseils juridiques.

Le SEF et le salarié

- Rédaction du contrat de travail.
- Établissement du bulletin de salaire.

Combien ça coûte ?

- Un forfait annuel de frais de dossier et un forfait horaire.
- Des aides et des possibilités de défiscalisation existent en fonction de votre situation :
 - Crédit d'impôt.
 - Exonérations de charges patronales de sécurité sociale selon le cas.
 - Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA).
 - Prestation de compensation du handicap (PCH).

Contactez-nous !



TÉMOIGNAGES

Le Service Emplois Familiaux vous accompagne

PAROLE D'EMPLOYÉ AU SERVICE DES PERSONNES

« Cela fait un peu plus de trois ans que je travaille pour le service mandataire. Ce service me permet de travailler en grande autonomie dans les accompagnements, d'être proche de la personne et d'avoir une relation d'échanges et de confiance. J'ai actuellement 14 employeurs ».

PIERRE

Assistant de vie

PAROLE DE PERSONNE AIDANTE

« Maman d'un jeune homme handicapé physiquement et intellectuellement, j'ai trouvé auprès du SEF de l'Atdi, une écoute respectueuse et un concept adapté à l'élaboration d'un projet commun ».

JACQUELINE

Tutrice familiale

PAROLE DE PERSONNE ACCOMPAGNÉE

« L'intervention de l'auxiliaire de vie tous les vendredis nous permet avec ma femme de nous accompagner aux courses et à tous les rendez-vous (médicaux...). Elle nous permet aussi d'accéder à des loisirs (sorties au restaurant...). Nous pouvons compter sur elle, nous pouvons lui confier nos problèmes et nos soucis. Elle est un repère pour nous, sans elle nous aurions beaucoup plus de difficultés à vivre seuls en logement autonome ».

JEAN JACQUES

Bénéficiaire du Service Emplois Familiaux de l'Atdi

Le Service Emplois Familiaux de l'Atdi est agréé par l'État

Le Service Emplois Familiaux de l'Atdi bénéficie d'un agrément qualité délivré par la DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, visant spécifiquement l'assistance aux personnes en situation de handicap et/ou dépendantes et âgées de plus de 70 ans. Possibilité d'aide au financement et de défiscalisation en fonction de la situation.

L'Atdi, une association audoise reconnue

L'Association tutélaire de l'Aude est adhérente à l'Unapei. Elle intervient dans le secteur médico-social depuis 1974. Elle a mis en place plusieurs services :

- **Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.**
- **Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux.**
- **Service d'Enquêtes Sociales.**
- **Service Emplois Familiaux.**

L'Atdi ne se limite pas à l'exercice de ses mandats. Elle initie des dynamiques de coopération avec l'ensemble des institutions du secteur médico-social et sanitaire privé et public du département. Elle participe également à la promotion et au soutien de l'auto-représentation des personnes en situation de handicap. Elle développe son action associative et de nouvelles formes de solidarités, notamment familiales en lien avec l'Udaf de l'Aude.

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC LE SEF

Interlocutrices du Service
Emplois Familiaux de l'Atdi
Marie Nicolas et Nathalie Touchet

 Tél. : 04 68 47 38 26

 servicealapersonne@atdi.asso.fr

Association tutélaire de l'Aude « Atdi »
335 Bd Gay Lussac, CS 40048,
11890 CARCASSONNE CEDEX

www.atdi-aude.fr



SEF

Atdi!